

# Les débats . . . . .

## *La législation française et son application.*

L'évolution de la réglementation française depuis deux ans a permis de simplifier et de mieux harmoniser les procédures.

Il semble qu'elle soit un peu déphasée par rapport à la réalité, en particulier en ce qui concerne les hydrocarbures (micropolluants organiques dans son ensemble). Des doses limites sont imposées par la réglementation mais peu ou pas de laboratoires réalisent ce type d'analyses, et peuvent-ils réellement les doser ?

## *La législation au niveau européen*

Il n'y a pas encore de directive européenne en ce qui concerne l'utilisation de composts, de boues ou d'eaux usées en forêt. Des discussions sont en cours, mais les textes ne vont pas sortir avant 3-4 ans.

## *L'avenir de la valorisation des déchets en milieu forestier*

En France, aujourd'hui environ 20% des déchets partent en décharge, or cette possibilité va disparaître à l'horizon 2002.

Les épandages de boues en agriculture semblent avoir un avenir incertain, alors la pression risque de se porter sur la forêt.

Il ne semble pas que les propriétaires forestiers soient demandeurs de ces produits.

Le pouvoir épuratoire de la forêt ou plus exactement du complexe sol-plante-climat n'est pas pris officiellement en compte.



**Le groupe de travail «Déchets organiques en forêt méditerranéenne» en salle de conférence**

Photo N.K.

Il n'y a pas de politique nationale vis-à-vis des épandages et les prises de décision se font qu'au cas par cas.

La réutilisation des déchets dépend du type de déchets, de la commune qui va mener le projet, de l'implication des agriculteurs.

## *La position des autres pays par rapport à la valorisation des déchets*

D'autres pays méditerranéens (Egypte, Israël, etc.) qui manquent d'eau sont intéressés par la ressource en eau non conventionnelle provenant des eaux usées, en particulier dans le cadre de productions forestières.

En Nouvelle-Zélande, les collectivités doivent prouver qu'elles ne peuvent pas faire d'épandage pour être

autorisées à rejeter directement dans le milieu aquatique.

## *Les intérêts et les appréhensions*

L'agriculteur se demande quel est l'impact de ces amendements ou de ces fertilisants sur son sol et sur ses récoltes

Les producteurs de déchets incitent à la valorisation agricole car la plus économique sous un prétexte écologique.

Les industriels fabricants et distributeurs de produits organiques incitent à la non utilisation de composts fabriqués avec des boues organiques.

Ils sont relayés par des grands groupes de transformation : par exemple, les céréales comme le blé

dur, issues de sols amendés avec des boues brutes ou compostées sont refusées.

## ***Le problème de la communication***

L'équilibre est difficile entre "donner une information au public" et "éviter les fausses rumeurs".

Jouer la clarté entraîne souvent l'impossibilité de monter un projet.

Cacher ses intentions peut aboutir lorsque la vérité éclate, à un scandale.

## ***Du stade expérimental à la réalisation à grande échelle***

Lors du débat, il a été mis en évidence les difficultés de passer du stade expérimentation sur 2 ha au stade réalisation sur une surface beaucoup plus importante, de 100 ha par exemple.

## ***Forêt classique et forêt de production***

Le système de forêt de production ne peut pas être rapproché du système de forêt classique.

La croissance accrue des arbres entraîne une diminution de leur densité. L'orientation choisie est d'intensifier ce système sur taillis à finalité papetière et pour laquelle la densité

moindre du bois est plutôt un avantage.

Le problème du cycle des nutriments et notamment de l'azote a été débattu.

Dans ce dernier, il est difficile d'appréhender les bilans et les cycles des éléments dans l'écosystème forestiers car on ne connaît que mal les cycles à travers un certain nombre d'espèces végétales.

Même si souvent la strate herbacée est coupée, elle est le plus souvent laissée sur place. Alors, il manque dans ce système une exportation à moment donné.

Dans certaines exploitations, la densité est telle qu'il n'y a presque pas de strate herbacée, et les arbres sont coupés et exportés régulièrement (peupliers, voir exposé de Véronique ARFI, p. 410).

## ***Une inconnu : l'impact au niveau de l'écosystème dans son ensemble***

L'impact de telles pratiques n'a pas été évalué au niveau de l'écosystème de la forêt. En effet, l'utilisation d'eaux usées, de boues risquent d'entraîner une banalisation de la flore qui va à l'encontre de la biodiversité, une modification de l'entomofaune, etc. ; ou encore, que des espèces communes vont remplacer des espèces remarquables qui vivaient sur le site tel qu'il était avant l'épandage ou l'irrigation.

## ***Incendies et reboisements sur des sols amendés ou irrigués avec des eaux usées***

Sur les essais de reconstitutions de sols sur le plateau de la Mure et sur Carpiagne, avec de forts tonnages de boues, il apparaît malgré les contraintes climatiques (gel, sécheresse, incendies) que les essais sont toujours en place, et forment une couverture végétale verte au milieu de ces plateaux désertifiés.

Les raisons exactes du bon comportement de ces essais n'ont pas été étudiées.

Les hypothèses avancées sont que l'augmentation de la capacité de rétention en eau du sol, a permis aux arbres de mieux supporter la sécheresse de l'été.

En ce qui concerne le feu, il est probable qu'il soit passé plus vite dans ces parcelles car il n'y avait qu'une strate herbacée et pas de strate arbustive qui auto-entretient le feu.

L'épandage sylvicole des boues d'épuration protège la forêt des incendies tout en garantissant un impact paysager intéressant comme la pérennité de la couverture herbacée (expérience du SIVOM du Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez).

